

ANNÉE SCOLAIRE 2022 - 2023

Chers Parents,

Vous trouverez dans ce courrier toutes les informations pratiques pour bien préparer la rentrée en septembre. Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances.

Madame DALMAU-ROCTON

HORAIRES DE RENTRÉE DES CLASSES DU LYCÉE

Jeudi 1er Septembre 2022

10H00 à 12h00 ⇒ Filière ASSP

14H00 à 17h00 ⇒ Classes de 2^{nde} Générales et Technologiques

Vendredi 2 Septembre 2022

14H00 à 16h00 ⇒ Classes de Premières générales et Technologiques

15H00 à 17h00 ⇒ Classes de Terminales générales et Technologiques

La première demi-journée est consacrée à l'accueil des élèves par le professeur principal :

- visite de l'établissement pour les nouveaux élèves,
- informations sur le fonctionnement des divers services,
- communication de l'emploi du temps,
- prise de connaissance du règlement intérieur du lycée.

Pour les classes du Lycée, les cours commenceront le **lundi 05 septembre 2022** selon l'emploi du temps.

HORAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement est ouvert de 7H30 à 18H30. Les cours commencent à 8H05 (sonnerie à 8H00) et à 14H00 (sonnerie à 13H55). Les élèves doivent donc être présents dans l'établissement 5 minutes avant le début du cours.

A 8H - 12H - 14H - 16H ET 17H il est demandé aux élèves de ne pas stationner devant l'établissement. Les attroupements devant le lycée gênent considérablement les passants et peuvent provoquer des accidents (les parents sont instamment invités à ne pas stationner à proximité du portail). De même, les halls des immeubles avoisinants sont des propriétés privées : les élèves n'ont pas à y entrer ou à rester devant la porte. Ils ne doivent pas gêner le mouvement des résidents.

Les entrées et les sorties des élèves s'effectuent à partir d'une carte d'accès personnelle délivrée par l'Etablissement. Toute carte perdue ou détériorée sera facturée aux familles. **L'Etablissement se réserve le droit de ne pas accepter l'entrée d'un élève qui n'aurait pas sa carte d'accès.**

VIE SCOLAIRE - ECOLE DIRECTE

- **Les parents ont accès à ECOLE DIRECTE** au moyen **d'identifiants personnels**. Pour les parents dont l'enfant était déjà inscrit au sein de l'établissement, le mot de passe peut être conservé d'une année sur l'autre. Pour les nouveaux parents, l'identifiant et le mot de passe sont envoyés par courriel début septembre. Ecole Directe permet l'accès aux informations de la vie scolaire, aux notes, au cahier de texte, au certificat de scolarité et aux informations comptables des frais d'externat.

- **Les élèves ont également accès à ECOLE DIRECTE** au moyen **d'identifiants personnels, différents de ceux de leurs parents**. Ils sont distribués pour les nouveaux élèves dans la première quinzaine de septembre. Les élèves ont accès aux informations de la vie scolaire, aux notes et au cahier de texte uniquement.

La communication se faisant de plus en plus par ce biais, nous vous invitons à consulter votre compte régulièrement.

VIE SCOLAIRE LYCÉE

Un carnet de correspondance fourni par l'établissement sera distribué aux élèves. Il comporte le règlement intérieur du lycée et permet de noter les absences, les retards et de correspondre avec la famille. Nous attachons une grande importance à l'assiduité.

Nous demandons aux parents d'en prendre connaissance le jour de la rentrée, de le signer et de le consulter très régulièrement.

SORTIES

Pour sortir de l'établissement, les élèves présentent leur carnet de correspondance. Toutefois, les autorisations de quitter l'établissement sont différentes selon les niveaux de classe et l'âge des élèves majeurs ou non. Le règlement intérieur du lycée en précise les modalités.

RENCONTRES PARENTS-PROFESSEURS ET SUIVI SCOLAIRE

Des rencontres Parents - Professeurs sont organisées, au cours du premier semestre. Les bulletins trimestriels ou semestriels sont envoyés par la poste. Une synthèse de chaque conseil de classe est envoyée aux parents par courriel.

BOURSES DU LYCÉE

Les nouveaux boursiers doivent adresser dès que possible, la notification d'attribution des bourses comportant le nombre de parts et le montant, ainsi que le volet d'inscription à Madame ELLENG (bureau 13). L'Académie vous les a adressés fin juin ou début juillet. Les élèves déjà boursiers venant d'un autre établissement doivent demander un transfert de bourses au Lycée où ils étaient scolarisés en 2020-2021.

TRANSPORTS SCOLAIRES

La demande de gratuité des transports scolaires se fait en ligne sur le site du Conseil Départemental. L'accord est donné sur critère géographique (il faut dépendre du secteur Arènes pour le lycée). Pour l'année 2022/2023, les options et la section européenne ne sont plus dérogatoires.

CARTE JEUNE REGION OCCITANIE

La demande de carte jeune se fait en ligne sur le site du Conseil Régional dès le mois de juin. Dans le cas d'un renouvellement des droits, vous n'avez pas de démarches à accomplir, c'est l'établissement qui validera le dossier de l'élève à partir de début juillet. **La carte jeune est obligatoire** : elle permet d'obtenir le prêt des manuels scolaires dès la rentrée.

ASSURANCE SCOLAIRE

Une attestation d'assurance en cours de validité pour l'année 2022- 2023, sera à remettre à la réception le jour de la rentrée, en mentionnant la classe de l'élève.

VACANCES SCOLAIRES 2022 / 2023

Congés de Toussaint	Congés de Noël	Congés d'Hiver	Congés de Printemps	Congés d'été
Du samedi 22 octobre au lundi 07 novembre 2022	Du samedi 17 décembre au Mardi 03 janvier 2023	Du samedi 18 février au lundi 06 mars 2023	Du samedi 22 avril au mardi 09 mai 2023	Vendredi 07 juillet 2023

Jours fériés :

Vendredi 11 novembre 2022 – Lundi 10 avril 2023 (Lundi de Pâques) - Jeudi 18 mai 2023 (Ascension) - Vendredi 19 mai 2023 (pont de l'Ascension) – Lundi 29 mai 2023 (Lundi de Pentecôte).